



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS  
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9759 • FAX: +41 22 917 9022 • E-MAIL: petitions@ohchr.org

REFERENCE: G/SO 229/31 MAR (12)  
CE/AB/SPM/rm 682/2015

Le 10 mars 2017

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous au nom du Comité contre la Torture, agissant en nos capacités respectives de Rapporteur chargé de la question des représailles et de Rapporteur chargé du suivi des décisions, à propos de la communication No. 682/2015, Monsieur Alhaj Ali c. Maroc.

Pour rappel, dans cette affaire, le Comité avait conclu le 3 août 2016 que l'extradition de Monsieur Alhaj Ali vers l'Arabie Saoudite constituerait une violation de l'article 3 de la Convention contre la torture. Notant qu'il est en détention préventive depuis près de deux ans, le Comité a demandé à l'État partie de libérer Monsieur Alhaj Ali ou de le juger si des charges étaient portées contre lui au Maroc.

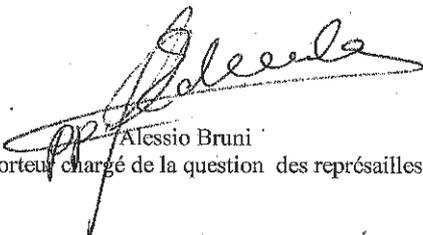
Le texte de la décision vous a été transmis le 22 août 2016. Le Comité a invité l'État partie, à l'informer, dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date de transmission de la décision, des mesures qu'il aura prises en réponse à sa décision.

Le Comité a été informé que le 1er mars 2017, Monsieur Alhaj Ali, qui était en grève de la faim pour protester contre son maintien en détention depuis près de trois années, aurait reçu la visite de personnes officielles marocaine, qui lui auraient signifié qu'il ne serait jamais libéré, qu'il passerait sa vie en prison au Maroc et qu'il valait mieux pour lui d'accepter d'être extradé vers l'Arabie Saoudite. Il lui aurait alors été proposé de signer un document par lequel il accepterait finalement d'être extradé.

Le Comité a également été informé que Monsieur Alhaj Ali avait récemment fait une tentative de suicide dans sa cellule ainsi que plusieurs grèves de la faim successives. Se trouvant dans un état de grande détresse psychologique, il aurait finalement accepté de signer le document qui lui a été présenté.

Au vu de la gravité des allégations avancées, nous vous saurions gré d'apporter au Comité tous les éléments de clarification nécessaires sur la situation de Monsieur Alhaj Ali d'ici au 31 mars 2017.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de notre haute considération.

  
p.p. Alessio Bruni  
Rapporteur chargé de la question des représailles

  
p.p. Sapana Pradhan-Malla  
Rapporteur chargé du suivi des décisions

Son Excellence  
Monsieur l'Ambassadeur Mohamed Auajjar  
Mission permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies  
et des autres organisations internationales à Genève  
Chemin François-Lehmann 18A  
1218 Grand-Saconnex – Genève  
mission.maroc@ties.itu.int